

PLR.Les Libéraux-Radicaux BE, Neuengasse 20, CH-3011 Berne

Chancellerie d'Etat  
Postgasse 68  
3011 Berne

Berne, 29 avril 2020

Par courriel à : [info.azgr@sta.be.ch](mailto:info.azgr@sta.be.ch)

**Développement du statut particulier (projet Statu quo+) / Modification de la loi sur le statut particulier**  
**Procédure de consultation**

Monsieur le Chancelier d'Etat,  
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions pour l'occasion qui nous est donnée de nous prononcer sur la modification de la loi sur le statut particulier. Nous nous positionnons comme suit sur son contenu :

- 1. Suppression des cercles électoraux par district pour l'élection au Conseil du Jura bernois (CJB)**  
La fraction PLR avait soutenu le postulat Gerber lors de la session de septembre 2018, et cela permettrait une simplification (élection au niveau de la région administrative) et une meilleure compréhension au sein de la population. Nous soutenons ce nouveau mode d'élection.
- 2. Possibilité de transferts entre les fonds FEAC (culture), FL (loterie) et FS (sport)**  
C'est un bon moyen d'avoir plus de marge de manœuvre pour financer les activités culturelles et sportives dans la région du Jura bernois. Le PLR estime que pour une région bénéficiant d'un statut particulier en raison de sa langue et par là de ses spécificités culturelles, cette mesure fait sens.
- 3. Notion**  
L'intercantonalité est accentuée avec la notion « Arc jurassien » (BEJUNE) qui est mise en avant. Le canton de Neuchâtel est donc désormais aussi intégré dans la réflexion, et plus uniquement le canton du Jura. La notion « interjurassien » est amoindrie. Au vu des collaborations actuelles, notamment au niveau des hautes écoles, la mention de l'espace BEJUNE est opportune.
- 4. Transfert ponctuel de tâches cantonales**  
Le transfert ponctuel de tâches cantonales au CJB par délégation ou association est légalisé par de nouveaux articles dans cette révision. Cela donne plus de marge de manœuvre pour mettre en œuvre rapidement le transfert de nouvelles tâches le cas échéant.

**5. Extension du périmètre d'action du Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF)**

C'est un bon moyen d'intégrer les communes germanophones de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne dans la thématique du bilinguisme et de donner de la cohérence régionale à l'action du CAF. Le PLR soutient le renforcement du CAF dans son action.

**6. Unités administratives**

Trois unités administratives francophones dans le Jura bernois et à Bienne sont désormais inscrites dans la loi, ce qui est positif en termes d'acquis à l'avenir.

**7. Association des communes**

On peut déplorer que la partie concernant les communes (articles liés à l'ancienne Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne) ne soit pas remplacée par du nouveau contenu concernant les communes. La nouvelle association des communes (Jura bernois.Bienne) en fonction dès le 01.01.2019 va faire des propositions dans ce sens dans le cadre de la consultation. Le PLR soutient cette démarche.

**8. Financement**

Création d'une base légale pour financer les organisations actives dans les domaines du développement et de la coopération.

**9. Divers**

- Divers changements législatifs induits puisque depuis le 1er janvier 2020 il y a une feuille officielle uniquement électronique pour le canton de Berne et plus deux feuilles officielles imprimées.
- Dans la Loi sur la pêche, le CJB obtient une nouvelle compétence dans le fait de pouvoir proposer en priorité un candidat pour le Jura bernois au sein de la commission de la pêche.

Nous vous remercions de prendre en compte notre prise de position.

Meilleurs messages

PLR.Les Libéraux-Radicaux  
du canton de Berne



Pierre-Yves Grivel  
Président



Stefan Nobs  
Secrétaire général